



Vide-Grenier 2520 La Neuveville

Règlement

Tout d'abord, je vous remercie pour votre intérêt et de votre soutien au vide-grenier 2520 de La Neuveville.

Le vide-grenier 2520 sera en parallèle du Troc des Jouets qui lui se déroulera en vieille ville.

Art. 1. Le vide-grenier 2520 est ouvert aux particuliers et aux semi-professionnels. Les participants devront retourner leur inscription dûment remplie et signer, soit par retour de mail ou par courrier à l'adresse indiquée ou sur WhatsApp

Olivier Addor
Vide-grenier 2520
Chemin des Prés-Guétins 31
2520 La Neuveville
Mail : videgrenier2520@gmail.com / 079 206 23 96

Art. 2. Les tarifs pour les emplacements d'un stand sont fixés à :

De 0 à 2,00 m/l	15.-
De 2,00 à 3,50 m/l	25.-
De 3,50 m/l à plus	35.-

Le versement de la somme, ce fait sur place durant la manifestation. Directement à Monsieur Olivier Addor ou sa femme Michèle Addor.

Art. 3. Dès leurs arrivées, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées par l'organisateur. En veillant à garder une distance de 1.00 ml entre chaque stand

Nous vous attendons dès **6h30** à 8h30, tous les stands doivent impérativement être prêts à recevoir la clientèle pour **9h00**. Tous restent jusqu'à la fin officielle, soit **16h00**. Les véhicules ne sont admis sur place uniquement le temps du déchargement de 6h30 à 7h30 et au moment du rangement à partir de 16h00, pas avant ! les exposants devront garés leur véhicule dans les parkings environnant le plus rapidement possible, sans oublier de payer au parcomètre.

Art. 4. Le vide-grenier 2520, a lieu par tous les temps, sauf en cas de très forte pluie prier pour qu'il fasse beau ! Vous êtes prié d'avertir l'organisateur en cas d'empêchement ou de désistement jusqu'à la veille 21h00 au plus tard. Les personnes qui n'auront pas averti, ne seront pas invitées à participer au vide-grenier l'année suivante. Ci-après votre installation il y a de très fortes pluies, il n'y aura pas de remboursement.

Art. 5. Les objets exposés, demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. **La vente de nourritures, de boissons ou autre mets comestibles est interdit**, comme la vente de produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants. L'organisateur, se réserve le droit de refuser toutes marchandises non conformes ou tout vendeur qui ne respecte pas ces règles.

Art. 6. Aucune marchandise ni déchet ne sera laissé sur place. Chacun reprend tous ses invendus et laisse la place en ordre et propre. Les habitants des quais vous en seront reconnaissants.

Art. 7. Chacun est responsable de son stand, le rend joli, accueillant. La marchandise exposée est étiquetée ou pas. Le fait de brader fait partie de la manifestation. Cependant, réfléchissez bien aux prix :

Prix très bas pour ce que vous voulez vraiment voir partir

Veillez à ce que les objets de valeur ne soient pas lâchés à un prix trop bas

Art. 8. Les enfants qui exposent devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Art. 9. La présence à cette journée de manifestation du vide-grenier 2520, implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son emplacement.

Prenez avec vous :

- Des sachets pour emballer vos ventes
- Suffisamment de monnaie
- De quoi installer votre marchandise : tapis, table....et la mettre en valeur
- Si vous avez une tonnelle, un ou des sièges

Faites de la publicité pour que ce soit un succès

Un grand merci pour votre collaboration

P.S : Si des personnes sont intéressées de faire partie du vide-grenier, vous pouvez prendre contact avec moi pour de plus amples informations

Olivier Addor
Chemin des Prés-Guëtins 31
2520 La Neuveville
079 / 206 23 96
Videgrenier2520@gmail.com